Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260408-2026_04_045-DE

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU
KASTELL-NEVEZ-AR-FAOU

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-neuf heures (**8 avril 2026** à 19 h 00), le Conseil municipal de la commune de CHATEAUNEUF-DU-FAOU, dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ar Sterenn, sous la présidence de Monsieur Tugdual BRABAN, Maire.
La convocation a été affichée en Mairie le 2 avril 2026.

Etaient présents : BRABAN Tugdual, DEROUT Nathalie, DELAPORTE David, LALLOUET Michèle, LEVENEZ Jacques, GARNIER Fabienne, NOEL Bernard, PERON Liza, L'HARIDON Lionel, LAMBOLEY Annick, DUFOUR Gwénaëlle, CHAMINAND Frédéric, COSQUER Marième, LE SANN Renan, CARRIOU Cyrielle, GOARNISSON Mathieu, CADUDAL Elodie, RIOU Yvon, CORBEL Sabrina, GRISON Tristan, HANQUIER Fabienne, CORRE Marion, GLEVAREC Frédéric, THELLIEZ Nicole, MARQUE Michel.

Étaient absents excusés : TOULANCOAT Anthony, FERELLEC Christophe.

Était absent : /

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 25

Pouvoirs :
TOULANCOAT Anthony donne pouvoir à RIOU Yvon,
FERELLEC Christophe donne pouvoir à LE SANN Renan.

Secrétaire de séance : RIOU Yvon

N° 2026-04-045 : Désignation des représentants communaux à Finistère Ingénierie Assistance (FIA)

Rapporteur : BRABAN Tugdual

Le FIA est un établissement public administratif rattaché au Département du Finistère. Il a pour objet d'apporter à ses adhérents une ingénierie relevant de l'assistance technique et de l'appui au pilotage de projets en phase essentiellement pré opérationnelle, dans les domaines de l'aménagement, la voirie, l'habitat, les équipements publics, l'eau potable et l'assainissement.
Actuellement, la cotisation annuelle est de 0,50 € par habitant DGF.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260408-2026_04_045-DE

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public chargé d'apporter aux collectivités territoriales et établissement public intercommunaux du Département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier,
Vu la délibération du Conseil Départemental en date des 30 et 31 janvier 2014 décidant de la création d'un établissement public administratif et approuvant les statuts de la future structure,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Désigne M. Jacques LEVENEZ, membre titulaire, et M. Frédéric GLEVAREC, membre suppléant, pour représenter, en cas d'absence du Maire, la Commune à l'Assemblée générale de Finistère Ingénierie Assistance,

Vote	
Pour	27
Contre	
Abstention	

Le Secrétaire de séance,
RIOU Yvon

Le Maire,
BRABAN Tugdual

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU (Finistère)